

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

**Séance du 22 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.12.22.09**

**OBJET : Instauration d'une caution pour le prêt de différents matériels associations.**

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe en charge de la vie associative. Elle rappelle que la commune dispose désormais de nombreux matériels (scène mobile, chapiteaux, sonorisation portable) qu'elle peut mettre sur demande à disposition des associations.

La commission propose d'instaurer un système de caution afin de responsabiliser les associations et d'assurer la réparation ou le remplacement du matériel en cas de détérioration. Elle propose au conseil de mettre en place une caution de 500 € par matériel. Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'instaurer une caution de 500 € pour le prêt de chacun des matériels mis à disposition (chapiteaux, sonorisation portable, scène mobile)
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

